

Néopentylglycol
10470

Version / révision
Remplace la version

3.01
3.00***

Date de révision
Date d'émission

19-oct.-2018
19-oct.-2018

SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Identification de la substance
ou de la préparation

Néopentylglycol

Nom Chimique

2,2-Diméthylpropane-1,3-diol

No.-CAS

126-30-7

N°CE

204-781-0

Numéro d'enregistrement
(REACH)

01-2119480396-30***

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées

Intermédiaire
Préparation
Distribution de substance
substances chimiques de laboratoire
polymérisation
Revêtements
Applications pour les routes et les constructions

Utilisations déconseillées

aucun(e)

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Identification de la
société/entreprise

OXEA GmbH
Rheinpromenade 4A
D-40789 Monheim
Germany

Informations sur le produit

Product Stewardship
FAX: +49 (0)208 693 2053
email: psq@oxea-chemicals.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Téléphone en cas d'urgence

+44 (0) 1235 239 670 (UK)
accessible 24/7

Nationale téléphone en cas
d'urgence

Tox Info Suisse
145
accessible 24/7

SECTION 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Cette substance est classée et étiquetée (CLP) selon la directive 1272/2008/CE et ses amendements

Néopentylglycol
10470

Version / révision 3.01

Lésions oculaires graves/irritation oculaire Catégorie 1, H318

Indications complémentaires

Le texte explicite des mentions des dangers et les marquages de danger complémentaires figurent en annexe 16.

2.2. Éléments d'étiquetage

Marquage selon la directive 1272/2008/CE avec compléments (CLP).

Symboles de danger



Mot d'avertissement

Danger

Déclarations de risque

H318: Provoque de graves lésions des yeux.

Consignes de sécurité

P280: Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.
P305 + P351 + P338: EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P310: Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.

2.3. Autres dangers

La poussière peut former avec l'air un mélange explosif
Des composants du produit peuvent être absorbés par inhalation et par ingestion

Évaluation PBT et VPVB

Cette substance n'est pas considérée comme persistante, bioaccumulable et toxique (PBT) ou très persistante à fort potentiel de bioaccumulation (vPvB)

SECTION 3: Composition/informations sur les composants

3.1. Substances

Nom Chimique	No.-CAS	REACH-No	1272/2008/EC	Concentration (%)
2,2-Diméthylpropane-1,3-diol	126-30-7	01-2119480396-30** *	Eye Dam. 1; H318	> 99,0

Le texte explicite des mentions des dangers et les marquages de danger complémentaires figurent en annexe 16.***

SECTION 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Inhalation

Néopentylglycol
10470

Version / révision 3.01

Garder tranquille. Bien aérer. Si les symptômes persistent ou si le moindre doute existe, il faut consulter un médecin.

Peau

Laver immédiatement et abondamment à l'eau. Si les symptômes persistent ou si le moindre doute existe, il faut consulter un médecin.

Yeux

Rincer immédiatement et abondamment à l'eau, y compris sous les paupières, pendant au moins 15 minutes. Enlever les lentilles de contact. Un examen médical immédiat est requis.

Ingestion

Appeler immédiatement un médecin. Ne pas faire vomir sans l'avis d'un médecin.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes principaux

Toux.

Risque particulier

irritation pulmonaire.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Conseils généraux

Oter immédiatement les vêtements souillés et imprégnés et les tenir soigneusement à l'écart. Le secouriste doit se protéger.

Traiter de façon symptomatique. En cas d'ingestion, irriguer l'estomac en utilisant en plus du charbon actif.

SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyen d'extinction approprié

mousse, poudre d'extinction, dioxyde de carbone (CO₂), eau pulvérisée

Moyen d'extinction à ne pas utiliser pour des raisons de sécurité

Ne pas utiliser un jet d'eau concentré, qui pourrait répandre le feu.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Les émanations gazeuses dangereuses produites par la combustion incomplète peuvent être constituées par: monoxyde de carbone (CO)

dioxyde de carbone (CO₂)

Les gaz dégagés lors d'un incendie sont classés principalement toxiques par voie respiratoire

La poussière peut former avec l'air un mélange explosif

5.3. Conseils aux pompiers

Equipements spéciaux pour la protection des intervenants

L'équipement du pompier doit comprendre un appareil respiratoire autonome et un équipement anti-feu complet approuvés par le NIOSH ou conformes à la norme EN 133).

Néopentylglycol
10470

Version / révision 3.01

Mesures de lutte contre l'incendie

Refroidir les récipients/réservoirs par pulvérisation d'eau. Endiguer et collecter l'eau d'extinction. Éloigner les personnes du feu et rester dans le vent.

SECTION 6: Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Personnel non formé pour les cas d'urgence: Équipement de protection individuelle, voir paragraphe 8. Éviter le contact avec la peau et les yeux. Ne pas respirer les poussières. Garder les personnes à l'écart de l'endroit de l'écoulement/de la fuite et contre le vent. Assurer une ventilation adéquate, surtout dans les endroits clos. Tenir à l'écart de la chaleur et des sources d'ignition. Pour le personnel de sauvetage : voir Equipement de protection individuelle au chapitre 8.***

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Eviter une fuite ou un déversement supplémentaire. Ne pas déverser le produit dans l'environnement aquatique sans prétraitement (installation avec traitement biologique).

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de confinement

Stopper le flux de matière (si c'est possible sans danger) en prenant les mesures de sécurité nécessaires. Recueillir la matière répandue si possible.

Méthodes de nettoyage

Utiliser un équipement de manutention mécanique. Éviter toute formation de poussière. Conserver dans des récipients adaptés et fermés pour l'élimination. Eliminer le produit conformément à la réglementation locale en vigueur. Entreprendre les actions nécessaires pour éviter les décharges d'électricité statique (qui peuvent provoquer l'ignition des vapeurs organiques).***

6.4. Référence à d'autres sections

Équipement de protection individuelle, voir paragraphe 8.

SECTION 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conseils pour une manipulation sans danger

Éviter toute formation de poussière. Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Se laver les mains avant les pauses et immédiatement après manipulation du produit. Prévoir un renouvellement d'air et/ou une ventilation suffisante dans les ateliers.

Mesures d'hygiène

Lors de l'utilisation, ne pas manger, boire ou fumer. Enlever immédiatement tout vêtement souillé. Se laver les mains avant les pauses et immédiatement après manipulation du produit.

Remarques concernant la protection de l'environnement

Voir chapitre 8 : Limitation et surveillance de l'exposition environnementale.

Produits incompatibles

oxydants forts

Néopentylglycol
10470

Version / révision 3.01

7.2. Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités

Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion

Risque d'explosion de poussière à l'état de poudre cristalline fine. La poussière peut former avec l'air un mélange explosif. Conserver à l'écart de toute source d'ignition - Ne pas fumer. Entreprendre les actions nécessaires pour éviter les décharges d'électricité statique (qui peuvent provoquer l'ignition des vapeurs organiques). Si un feu se déclare au voisinage du produit, refroidir d'urgence les récipients par vaporisation d'eau. Mettre à terre et relier les conteneurs lors de transvasements.

Mesures techniques/Conditions de stockage

Tenir les récipients bien fermés dans un endroit frais et bien aéré. Manipuler et ouvrir le récipient avec prudence. Protéger de l'humidité.

Classe de température

T2

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Intermédiaire
Préparation
Distribution de substance
substances chimiques de laboratoire
polymérisation
Revêtements
Applications pour les routes et les constructions

SECTION 8: Contrôles de l'exposition/Protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Limites d'exposition Union Européenne

Pas de limites d'exposition établies

Suisse limites d'exposition

Suisse SUVA liste

Nom Chimique	TWA (mg/m ³)	TWA (ppm)	STEL (mg/m ³)	STEL (ppm)	STEL facteur / limite de temps
Poussières réputés sans effet spécifique, Fraction inhalable CAS: None	10				
Poussières réputées sans effet spécifique, Fraction alvéolaire CAS: None	3				

Note

Pour obtenir des détails ou des informations supplémentaires, veuillez consulter le règlement d'original.

DNEL & PNEC

Néopentylglycol
10470

Version / révision 3.01

2,2-Diméthylpropane-1,3-diol, CAS: 126-30-7

Travailleurs

DN(M)EL - exposition prolongée - effets systémiques - inhalation	35 mg/m ³
DN(M)EL - exposition forte / temporaire - effets systémiques - inhalation	Danger faible (pas de valeur limite dérivée) ^{***}
DN(M)EL - exposition prolongée - effets locaux - inhalation	pas de danger identifié ^{***}
DN(M)EL - exposition forte / temporaire - effets locaux - inhalation	pas de danger identifié ^{***}
DN(M)EL - exposition prolongée - effets systémiques - peau	10 mg/kg bw/day
DN(M)EL - exposition forte / temporaire - effets systémiques - peau	pas de danger identifié ^{***}
DN(M)EL - exposition prolongée - effets locaux - peau	pas de danger identifié ^{***}
DN(M)EL - exposition forte / temporaire - effets locaux - peau	pas de danger identifié ^{***}
DN(M)EL - effets locaux - yeux	Danger moyen (pas de valeur limite dérivée) ^{***}

Population

DN(M)EL - exposition prolongée - effets systémiques - inhalation	8,7 mg/m ³
DN(M)EL - exposition forte / temporaire - effets systémiques - inhalation	Danger faible (pas de valeur limite dérivée) ^{***}
DN(M)EL - exposition prolongée - effets locaux - inhalation	pas de danger identifié ^{***}
DN(M)EL - exposition forte / temporaire - effets locaux - inhalation	pas de danger identifié ^{***}
DN(M)EL - exposition prolongée - effets systémiques - peau	5 mg/kg bw/day
DN(M)EL - exposition forte / temporaire - effets systémiques - peau	pas de danger identifié ^{***}
DN(M)EL - exposition prolongée - effets locaux - peau	pas de danger identifié ^{***}
DN(M)EL - exposition forte / temporaire - effets locaux - peau	pas de danger identifié ^{***}
DN(M)EL - exposition prolongée - effets systémiques - oral	5 mg/kg bw/day
DN(M)EL - exposition forte / temporaire - effets systémiques - oral	Danger faible (pas de valeur limite dérivée) ^{***}
DN(M)EL - effets locaux - yeux	Danger moyen (pas de valeur limite dérivée) ^{***}

Environnement

PNEC eau - eau douce	5 mg/l
PNEC eau - eau salée	0,5 mg/l
PNEC eau - dégagement temporaire	5 mg/l
PNEC STP	20 mg/l
PNEC sédiments - eau douce	18,5 mg/kg
PNEC sédiments - eau salée	1,85 mg/kg
PNEC Air	pas de danger identifié
PNEC sols	0,764 mg/kg
Empoisonnement indirect	pas de potentiel de bioaccumulation

8.2. Contrôles de l'exposition

Différences par rapport aux conditions de contrôle standard (REACH)

Non applicable.

Dispositifs techniques de commande adaptés

L'aspiration diffuse et la réduction de l'air sont souvent insuffisants pour limiter l'exposition des employés. En général, une aspiration locale est préférable. Utilisez des appareils antidéflagrants (p. ex. ventilateurs, interrupteurs et terre) dans des systèmes mécaniques de ventilation.

Équipement de protection individuelle

Néopentylglycol
10470

Version / révision 3.01

Pratiques générales d'hygiène industrielle

Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Ne pas respirer les poussières ou brouillards. S'assurer que les emplacements des douches oculaires et des douches de sécurité sont proches des emplacements des postes de travail.

Mesures d'hygiène

Lors de l'utilisation, ne pas manger, boire ou fumer. Enlever immédiatement tout vêtement souillé. Se laver les mains avant les pauses et immédiatement après manipulation du produit.

Protection des yeux

lunettes de sécurité à protection intégrale. En plus des lunettes protectrices, porter un masque facial s'il y a un risque de projection sur le visage.

L'équipement doit être conforme à EN 166

Protection des mains

Porter des gants de protection. Les recommandations sont énumérées ci-dessous. D'autres matières de protection peuvent être utilisées en fonction de la situation si des informations suffisantes concernant la dégradation et l'infiltration sont disponibles. Si d'autres produits chimiques sont utilisés conjointement avec.

Matière appropriée	caoutchouc nitrile
Évaluation	selon EN 374: niveau 6
Épaisseur du gant	env 0,55 mm
Temps de pénétration	> 480 min

Matière appropriée	chlorure de polyvinyle
Évaluation	L'information donnée est basée sur des expériences pratiques
Épaisseur du gant	env 0,8 mm

Protection de la peau et du corps

vêtements étanches. Porter un écran-facial et des vêtements de protection en cas de problèmes lors de la mise en oeuvre.

Protection respiratoire

appareil respiratoire avec filtre P3. Masque complet avec filtre susmentionné suivant les exigences utilisées par les fabricants ou appareil respiratoire indépendant. L'équipement doit être conforme à EN 136 ou à EN 140 et EN 143.

Contrôle d'exposition lié à la protection de l'environnement

Si possible, utiliser des appareillages fermés. Lorsque le dégagement de produit ne peut être évité, celui-ci doit être aspiré au point de sortie. Respecter les limites d'émission, le cas échéant prévoir la décontamination des émissions gazeuses. Si le recyclage n'est pas possible, éliminer conformément aux réglementations locales. En cas de dégagement de grandes quantités de produit dans l'atmosphère ou d'infiltration dans les cours d'eau, le sol ou les canalisations, contacter les autorités compétentes.

SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect cristallisé flocons

Granulométrie

Fraction μm	
< 200	97
< 125	57

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ



Néopentylglycol
10470

Version / révision 3.01

< 71	16
< 51	9
Médian	M = 120 µm
Couleur	blanc
Odeur	douce
Seuil olfactif	donnée non disponible
pH	non applicable
Point/intervalle de fusion	124 - 130 °C
Point/intervalle d'ébullition	208,5 °C @ 1013 hPa
Point d'éclair	107 °C
Méthode	coupelle fermée
Vitesse d'évaporation	donnée non disponible
Inflammabilité (solide, gaz)	donnée non disponible***
Limite inférieure d'explosivité	1,1 Vol %
Limite supérieure d'explosivité	11,4 Vol %

Pression de vapeur		***			
Valeurs [hPa]	Values [kPa]	Values [atm]	@ °C	@ °F	Méthode
0,00024	0,000024	< 0,001	20	68	
6,9	0,69	0,007	90	194	
88	8,8	0,087	140	284	

Densité de vapeur donnée non disponible

Densité relative		***		
Valeurs	@ °C	@ °F	Méthode	
1,035	20	68	OECD 109	

Solubilité 830 g/l @ 20 °C, dans l'eau***

log Pow -0,15 (mesuré), OECD 107

Température d'auto-inflammabilité 399 °C

Température de décomposition donnée non disponible

Viscosité 6,43 mPa*s @ 139 °C

Méthode dynamique

Dangers d'explosion Ne s'applique pas étant donné que la substance n'est pas explosive et ne dispose pas de groupes fonctionnels correspondants

Propriétés comburantes Ne s'applique pas étant donné que la substance n'a pas d'effet oxydant et ne dispose pas de groupes fonctionnels correspondants

9.2. Autres informations

Poids moléculaire	104,15
Formule moléculaire	C5 H12 O2
Énergie minimale d'ignition	150 mJ < E min. < 260 mJ avec inductance
Masse volumique apparente	~ 500 kg/m ³ @ 20 °C (68 °F)
Tension de surface	72 mN/m (1 g/l @ 20°C (68°F)), OECD 115

hygroscopique. La poussière peut former avec l'air un mélange explosif.

SECTION 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

La capacité de réaction du produit correspond à celle de la classe de substance, comme typiquement décrite dans les manuels d'instruction du domaine de la chimie organique.

Néopentylglycol
10470

Version / révision 3.01

10.2. Stabilité chimique

Stable dans les conditions recommandées de stockage.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

La poussière peut former avec l'air un mélange explosif.

10.4. Conditions à éviter

Eviter tout contact avec la chaleur, les étincelles, les flammes et les décharges statiques. Eviter toute source d'inflammation.

10.5. Matières incompatibles

oxydants forts.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

SECTION 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Voies d'exposition probables Ingestion, Contact avec la peau, Inhalation, Contact avec les yeux

Toxicité aiguë				
2,2-Diméthylpropane-1,3-diol (126-30-7)				
Voies d'exposition	Point final	Valeurs	Espèce	Méthode
Oral(e)	LD50	> 6400 mg/kg	rat, mâle/femelle	OECD 401
Oral(e)	LD50	6920 mg/kg	rat, mâle/femelle	OECD 401
Inhalation	LC0	140 mg/m ³	rat, mâle/femelle	OECD 403
Dermique	LD50	> 4000 mg/kg	cochon d'Inde	OECD 402

2,2-Diméthylpropane-1,3-diol, CAS: 126-30-7

Évaluation

Selon les données disponibles, une classification n'est pas nécessaire pour ce qui suit :

Toxicité aiguë par voie orale

Toxicité aiguë par pénétration cutanée

Toxicité aiguë par inhalation

Irritation et corrosion				
2,2-Diméthylpropane-1,3-diol (126-30-7)				
Effets sur l'organe-cible	Espèce	Résultat	Méthode	
Peau	lapin	Irritation légère de la peau	OECD 404	24h
Yeux	lapin	irritation sévère	OECD 405	

2,2-Diméthylpropane-1,3-diol, CAS: 126-30-7

Évaluation

Les données disponibles ont pour résultat la classification indiquée au paragraphe 2

Selon les données disponibles, une classification n'est pas nécessaire pour ce qui suit :

Irritation de la peau / Corrosion

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ



Néopentylglycol
10470

Version / révision 3.01

Sensibilisation				
2,2-Diméthylpropane-1,3-diol (126-30-7)				
Effets sur l'organe-cible	Espèce	Évaluation	Méthode	
Peau	souris	non sensibilisé	OECD 429	

2,2-Diméthylpropane-1,3-diol, CAS: 126-30-7

Évaluation

Selon les données disponibles, une classification n'est pas nécessaire pour ce qui suit :

Sensibilisation cutanée

Il n'existe pas de données sur la sensibilisation des voies respiratoires

Toxicité subaiguë, subchronique et par longue durée				
2,2-Diméthylpropane-1,3-diol (126-30-7)				
Type	Dose	Espèce	Méthode	
Toxicité subchronique	NOEL: 1000 mg/kg/d	rat, mâle/femelle	OECD 408	Oral(e)
Toxicité subaiguë	LOAEL: 4000 ppm	rat		Inhalation

2,2-Diméthylpropane-1,3-diol, CAS: 126-30-7

Évaluation

Selon les données disponibles, une classification n'est pas nécessaire pour ce qui suit :

STOT RE

Cancérogénicité, Mutagénicité, Toxicité reproductrice					
2,2-Diméthylpropane-1,3-diol (126-30-7)					
Type	Dose	Espèce	Évaluation	Méthode	
Mutagénicité		Salmonella typhimurium	négatif	OECD 471 (Ames)	Étude in vitro
Mutagénicité		V79 cells, Chinese hamster	négatif	OECD 476 (Mammalian Gene Mutation)	Étude in vitro
Mutagénicité		CHL	négatif	aberration chromosomique	Étude in vitro
Toxicité pour le développement	NOAEL 1000 mg/kg/d	Rat, 1ere génération, mâle/femelle		OECD 422, Oral	Toxicité pour le développement
Toxicité reproductrice	NOAEL 1000 mg/kg/d	rat, parental		OECD 422, Oral	
Toxicité reproductrice	NOAEL 1000 mg/kg/d	Rat, 1ere génération, mâle/femelle		OECD 414	Toxicité maternelle Téatogénicité

2,2-Diméthylpropane-1,3-diol, CAS: 126-30-7

CMR Classification

Les données disponibles sur les propriétés CMR figurent dans le tableau ci-dessus. Elles ne justifient pas de classification dans la catégorie 1A ou 1B

Évaluation

Ne relève pas d'effet toxique sur la reproduction ou mutagène dans l'essai sur l'animal

Lorsqu'il n'y a pas de soupçon particulier, aucune étude oncologique n'est nécessaire

2,2-Diméthylpropane-1,3-diol, CAS: 126-30-7

Symptômes principaux

Toux.

Toxicité systémique pour certains organes cibles - Exposition unique

Néopentylglycol
10470

Version / révision 3.01

Selon les données disponibles, une classification n'est pas nécessaire pour ce qui suit :
STOT SE***

Toxicité systémique pour certains organes cibles - Expositions répétées

Selon les données disponibles, une classification n'est pas nécessaire pour ce qui suit :
STOT RE***

Effets nocifs divers

Des composants du produit peuvent être absorbés par inhalation et par ingestion.

Note

À manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité. Vous trouverez de plus amples détails sur cette substance dans le dossier Enregistrement en cliquant sur le lien suivant: <http://echa.europa.eu/information-on-chemicals/registered-substances>.

SECTION 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Toxicité aiguë pour le milieu aquatique			
2,2-Diméthylpropane-1,3-diol (126-30-7)			
Espèce	Durée d'exposition	Dose	Méthode
Daphnia magna	48h	EC50: > 500 mg/l	84/449/EEC C.2
Desmodesmus subspicatus	72h	EC20: > 500 mg/l	DIN 38412, part 9
Oryzias latipes	48h	LC50: > 10000 mg/l	JIS
Leuciscus idus(Ide)	48h	LC0: 10000 mg/l	
Boue activée (domestique)	24h	TTC: 2000 mg/l	Méthode du tube de fermentation ETAD

Toxicité à long terme				
2,2-Diméthylpropane-1,3-diol (126-30-7)				
Type	Espèce	Dose	Méthode	
mortalité	Daphnia magna	NOEC: > 1000 mg/l (21 d)		

12.2. Persistance et dégradabilité

2,2-Diméthylpropane-1,3-diol, CAS: 126-30-7

Biodégradation

> 70 - < 80 % (28 d), Facilement biodégradable, Boue activée, inadapté, aérobique, Soins domestiques, OECD 301 B.

Dégradation abiotique			
2,2-Diméthylpropane-1,3-diol (126-30-7)			
Type	Résultat	Méthode	
Hydrolyse	Demi-vie (DT50) : t1/2 (pH 4) : 1 yr @ 25°C	OECD 111	
Hydrolyse	Demi-vie (DT50) : t1/2 (pH 7) : 1 yr @ 25°C	OECD 111	
Hydrolyse	Demi-vie (DT50) : t1/2 (pH 9) : 1 yr @ 25°C	OECD 111	
Photolyse	Réaction photochimique avec des radicaux OH Demi-vie (DT50) : 1,851 d @ 25°C	SRC AOP v1.92	

Néopentylglycol
10470

Version / révision 3.01

12.3. Potentiel de bioaccumulation

2,2-Diméthylpropane-1,3-diol (126-30-7)		
Type	Résultat	Méthode
log Pow***	- 0,15***	mesuré(e), OECD 107***
BCF***	< 9***	OECD 305 C***

12.4 Mobilité dans le sol

2,2-Diméthylpropane-1,3-diol (126-30-7)		
Type	Résultat	Méthode
Répartition sur les compartiments environnementaux	Air : 0,01 %	Calcul selon Mackay, niveau I
Répartition sur les compartiments environnementaux	Sol : 0,01 %	Calcul selon Mackay, niveau I
Répartition sur les compartiments environnementaux	Eau : 100 %	Calcul selon Mackay, niveau I
Répartition sur les compartiments environnementaux	Sédiment : 0,01 %	Calcul selon Mackay, niveau I
Adsorption/désorption	log Koc: 0	calculé(e) (SRC PCKOCWIN v1.66, 2007)
Tension de surface	72 mN/m (1 g/l @ 20°C (68°F))	OECD 115

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

2,2-Diméthylpropane-1,3-diol, CAS: 126-30-7

Évaluation PBT et VPVB

Cette substance n'est pas considérée comme persistante, bioaccumulable et toxique (PBT) ou très persistante à fort potentiel de bioaccumulation (vPvB)

12.6. Autres effets néfastes

2,2-Diméthylpropane-1,3-diol, CAS: 126-30-7

donnée non disponible

SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Informations sur le produit

Éliminer sous l'observation des lois et réglementations concernant l'évacuation des déchets. Le choix de la procédure d'évacuation dépend de la composition du produit au moment de son évacuation, des réglementations locales et des possibilités d'évacuation.

Déchet dangereux conforme le Catalogue européen des déchets (EWC)

Emballages vides contaminés

Après utilisation, les emballages doivent être vidés le plus complètement possible; après nettoyage approprié, ils peuvent être réutilisés.

SECTION 14: Informations relatives au transport

Néopentylglycol
10470

Version / révision 3.01

SECTION 14.1 - 14.6 ***

ADR/RID Marchandise non dangereuse

ADN Navire à conteneurs ADN
Marchandise non dangereuse

ICAO-TI / IATA-DGR Marchandise non dangereuse

IMDG Marchandise non dangereuse***

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention MARPOL et au recueil IBC Non applicable

SECTION 15: Informations réglementaires

15.1. Réglementations/Législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Réglementation 1272/2008, Annexe VI

N'est pas listée***

DI 2012/18/EU (Seveso III)

Catégorie non soumis(e)

DI 1999/13/EC (VOC Guideline)

Nom Chimique	Statut
2,2-Diméthylpropane-1,3-diol CAS: 126-30-7	non soumis(e)

Inventaires internationales

2,2-Diméthylpropane-1,3-diol, CAS: 126-30-7

AICS (AU)***
DSL (CA)***
IECSC (CN)***
EC-No. 2047810 (EU)***
ENCS (2)-240 (JP)***
ISHL (2)-240 (JP)***
KECI KE-11811 (KR)***
INSQ (MX)***
PICCS (PH)***
TSCA (US)***
NZIoC (NZ)***
TCSI (TW)***

Néopentylglycol
10470

Version / révision 3.01

Information sur les législations nationales La Suisse

Suisse Poison liste 1

Nom Chimique	ID-Nr.	Catégorie de toxicité	Sensibilisation	Absorption par la peau	Désignation du cancer
2,2-Diméthylpropane-1,3-diol CAS: 126-30-7	G-8233***	cat. 4***			

Suisse composés organiques volatils (COV)

N'est pas listée

Ordonnance sur les accidents majeurs (OPAM)

non réglementé

Ordonnance sur la réduction des risques liés aux produits chimiques (ORRChim)

non réglementé

Pour obtenir des détails ou des informations supplémentaires, veuillez consulter le règlement d'original.

SECTION 16: Autres informations

Texte des phrases H mentionnées aux articles 2 et 3

H318: Provoque de graves lésions des yeux.

Abréviations

Une liste des termes et des abréviations se trouve sur le lien suivant :

http://echa.europa.eu/documents/10162/13632/information_requirements_r20_en.pdf

Conseils relatifs à la formation

Pour des premiers soins efficaces, un cours spécial / une formation sont nécessaires.

Sources des principales données utilisées dans la fiche de données

Les informations contenues dans cette fiche de sécurité sont basées sur les données dont dispose Oxea et sur les sources publiques considérées valides ou acceptables. L'absence d'éléments d'informations requis par OSHA, ANSI ou 1907/2006/EC indique que des informations en adéquation avec ces exigences sont disponibles.

Autres informations pour la présente fiche de sécurité

Les modifications de la version précédente sont indiquées par ***. Observer les prescriptions légales en vigueur au plan national et au plan local. Pour obtenir de plus amples informations, d'autres fiches sur la sécurité des matières et fiches techniques, veuillez consulter la page d'accueil de Oxea (www.oxea-chemicals.com).

Clause de non-responsabilité

Pour usage industriel uniquement. Les informations contenues sont conformes à nos meilleures connaissances. Nous ne suggérons ou ne garantissons pas que les risques énumérés soient les seuls risques qui existent. Oxea ne donne aucun type de garantie, expresse ou implicite, au sujet de l'utilisation de ce matériel dans votre procédé ou en combinaison avec d'autres substances d'une manière sûre. La détermination de la convenance de ce matériel pour n'importe quelle utilisation ou la façon de l'utilisation envisagée relève de la seule responsabilité de l'utilisateur. L'utilisateur doit répondre à toutes les normes applicables de sûreté et de santé.

Fin de la Fiche de Données de Sécurité